8745/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 mai 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 mai 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Nomination de Mme Lise WEERDEN, membre pour les Pays-Bas, en remplacement de M. Peter van IJSSELMUIDEN, démissionnaire

E 15764

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 12 mai 2021
(OR. en)

8745/21

SOC 267
EMPL 196
EDUC 164

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1re partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Nomination de Mme Lise WEERDEN, membre pour les Pays-Bas, en remplacement de M. Peter van IJSSELMUIDEN, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Peter van IJSSELMUIDEN, membre du conseil d'administration du Centre cité en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour les Pays-Bas).

2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil, certains membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement néerlandais a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

M[me] Lise WEERDEN
Ministry of Education, Culture and Science
Rijnstraat 50
2515 XP Den Haag
The Netherlands
Postal address:
Postbus 16375
2500 BJ Den Haag
The Netherlands
Tél.: +31 6 52367446
Courriel: l.c.j.weerden@minocw.nl

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:

a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, dont le texte figure en annexe, et

b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

ANNEXE

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre du

conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil[1], et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

(1) Par ses décisions du 9 avril 2019[2], du 8 juillet 2019[3], du 16 septembre 2019[4] et du 8 novembre 2019[5], le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, pour la période allant du 1er avril 2019 au 31 mars 2023.

(2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Peter van IJSSELMUIDEN.

(3) Le gouvernement néerlandais a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

[1] JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.
[2] JO C 136 du 12.4.2019, p. 6.
[3] JO C 232 du 10.7.2019, p. 5.
[4] JO C 316 du 20.9.2019, p. 3.
[5] JO C 385 du 13.11.2019, p. 6.

Article premier

M[me] Lise WEERDEN est nommée membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle en remplacement de M. Peter van IJSSELMUIDEN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à …, le

Par le Conseil
Le président